

## **Projet régional de santé 2018-2022**

**1- Bilan du PRS1 : état d'avancement**

**2- Elaboration du PRS2**

# 1. Bilan PRS1 : état d'avancement

## Rappel de la méthodologie des travaux du bilan du PRS1 (1/3) :

- **Production d'un bilan de synthèse**, structuré selon les 3 objectifs stratégiques du Plan stratégique du PRS1 et leur déclinaison en objectifs opérationnels :

### Objectif stratégique

### Objectif opérationnel

**1. Garantir à chaque Francilien un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé**

- 1.1. Entrer aux bons endroits dans le parcours de santé
- 1.2. Avoir la capacité d'entrer au bon moment dans le parcours de santé
- 1.3. Bénéficier d'un parcours adapté à ses besoins
- 1.4. Pathologies et populations : les parcours de santé prioritaires pour l'ARS
- 1.5. Promouvoir les démarches de contractualisation pour l'organisation des parcours de santé

**2. Améliorer la qualité et l'efficience du système de santé dans la région**

- 2.1 Promouvoir la qualité de l'offre de santé
- 2.2. Faire de la recherche de l'efficience une culture partagée et un moteur de l'évolution du système de santé
- 2.3. Faire de la coopération un mot d'ordre pour la qualité et l'efficience de l'offre de santé
- 2.4. Garantir l'efficacité de la veille sanitaire et de la gestion des alertes
- 2.5. Développer la recherche et l'innovation en santé

**3. Conduire une politique de santé partagée avec tous les acteurs au plus près de la réalité des territoires**

- 3.1. Rénover l'approche territoriale de la santé
- 3.2. Construire la politique régionale de santé avec l'ensemble des partenaires
- 3.3. Mobiliser la région pour lutter contre les inégalités de santé
- 3.4. Faire vivre la démocratie sanitaire
- 3.5. Se doter des moyens d'approfondissement de l'action conduite par l'Agence

# 1. Bilan PRS1 : état d'avancement

## Rappel de la méthodologie des travaux du bilan du PRS1 (2/3):

- **Objectif de cette démarche** : produire un bilan transversal, reprenant pour chaque objectif opérationnel des réalisations significatives, pour lesquelles des résultats ou des freins à lever ont été notables, et en privilégiant les exemples qui pourront être repris dans la continuité des travaux du PRS2
- **Pour chaque objectif opérationnel, le bilan comprendra :**
  - Les enjeux de l'action au regard de l'objectif opérationnel
  - Les principales réalisations
  - Les points forts de la démarche
  - Les chantiers à venir
  - Des illustrations : Avant-Après / Case Study / Illustration (carte / graphique....) / réalisations innovantes
- **Un bilan chiffré sera proposé en annexe** (chiffres clés 2010-2016)
- **Les bilans exhaustifs par schémas et programmes seront diffusés aux différentes commissions spécialisées et comités de pilotage ad hoc** après relecture par le COMOP et validation du COMEX

# — 1. Bilan PRS1 : état d'avancement

## — Rappel de la méthodologie des travaux du bilan du PRS1 (3/3) :

- **Implication de la CRSA :**
  - Un édito du président de la CRSA sera inclus dans le bilan (à la suite de celui du DG) et quelques extraits d'entretiens avec différents membres de la CRSA pourront être insérés à l'intérieur du bilan
  - Une réunion de travail sur le bilan du PRS1 a eu lieu le 15/09 avec la CP de la CRSA. Objectif : soumettre lors de cette réunion un plan détaillé du bilan, voire une version partiellement rédigée, et amender si nécessaire le plan suite à cette réunion de travail
- **Production d'un bilan territorialisé du PRS par département : Le bilan des partenariats et de l'animation territoriale sur l'offre de soins**

## — 2-Elaboration du PRS2

- **Textes de référence : article 158 de la loi de modernisation de notre système de santé 2016 ; article L.1434-1 et suivants du CSP**

Le projet régional de santé crée par la loi HPST est maintenu dans son principe mais remanié dans ses composantes. Le nouveau PPRS, établi en cohérence avec la stratégie nationale de santé est désormais constitué :

- ❖ **D'un cadre d'orientation stratégique (COS)** qui détermine les objectifs généraux et résultats attendus sur 10 ans
- ❖ **D'un Schéma Régional de Santé (SRS)** unique établi pour 5 ans; ce schéma unique met fin au dispositif précédent qui s'appuyait sur trois schémas, respectivement consacrés à la prévention, à l'organisation des soins et l'organisation médico-sociale
- ❖ **D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)**

## 2- Les grandes étapes du PRS2

**Le Projet Régional de Santé 2018-2022 comprend les 6 étapes suivantes :**

- **Définition des territoires de démocratie sanitaire**
- **Bilan-évaluation PRS 2013-2017**
- **L'évaluation des besoins et réponse aux besoins**
- **Définition du Cadre d'Orientation Stratégique**
- **Elaboration du Schéma Régional de Santé**
- **Elaboration du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins**

## — Un travail de concertation avec les partenaires

### — Démarche institutionnelle

- régionale : CRSA, Commissions spécialisées de la CRSA, Commissions de coordination des politiques publiques
- territoriale : les conférences de territoire et les futurs Conseils territoriaux de santé

### — Démarche spécifique : avec l'environnement professionnel lors de groupes de travail avec les partenaires, des experts, des leaders d'opinion, des élus locaux, départementaux, régionaux ...

### — Démarche citoyenne : forum public, plateforme web, démarche participatives locales, citoyennes

### — Consultation réglementaire : préfet de région, conseil régional, conseils départementaux, conseils municipaux, CRSA

# Bilan PRS1 et élaboration PRS2 : macroplanning simplifié

